

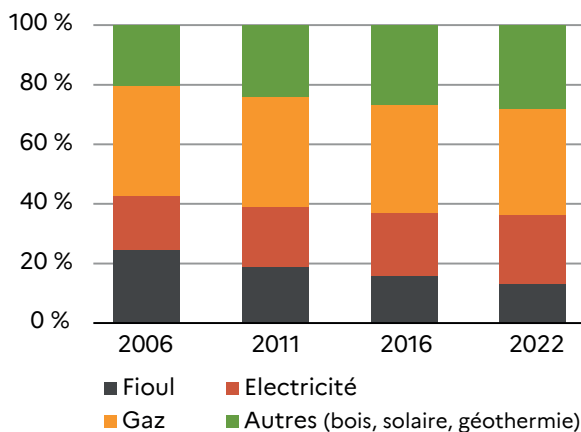


Lente évolution des modes de chauffage vers des énergies moins émettrices

En Bourgogne Franche-Comté, le secteur résidentiel représente 11 % des émissions de gaz à effet de serre. Remplacer les équipements utilisant le fioul ou le gaz par des modes de chauffage moins émetteurs constitue un levier de réduction des émissions du secteur. Si entre 2006 et 2022, une baisse de 120 000 logements chauffés au fioul est enregistrée, le nombre de logements chauffés au gaz reste stable. Accompagnée par des aides de l'Etat, la réduction de l'utilisation du fioul dans le résidentiel se fait au profit de sources d'avantage écologiques, à part égale entre l'électricité et d'autres modes de chauffage (bois, solaire...).

En Bourgogne-Franche-Comté, comme en France, le secteur résidentiel représente 11 % des émissions de GES. Avec 17,6 % des logements considérés comme des passoires énergétiques (catégories F et G du Diagnostic de Performance Énergétique), la région se place en deuxième position des régions de métropole.

Figure 1 : Évolution des modes de chauffage dans les résidences principales en Bourgogne-franche-comté



Source : INSEE - Recensement de la population

Mauvaise isolation et systèmes de chauffage vétustes expliquent ce classement. Renforcer la performance et la sobriété énergétique des logements est donc essentiel afin d'atteindre l'objectif de contribuer à hauteur de 12 % de l'effort de réduction des émissions à horizon 2030. Le remplacement des chaudières fioul (48 %) et des chaudières gaz (28 %) représente les trois quarts de l'effort attendu du secteur résidentiel (feuille de route de la COP régionale).

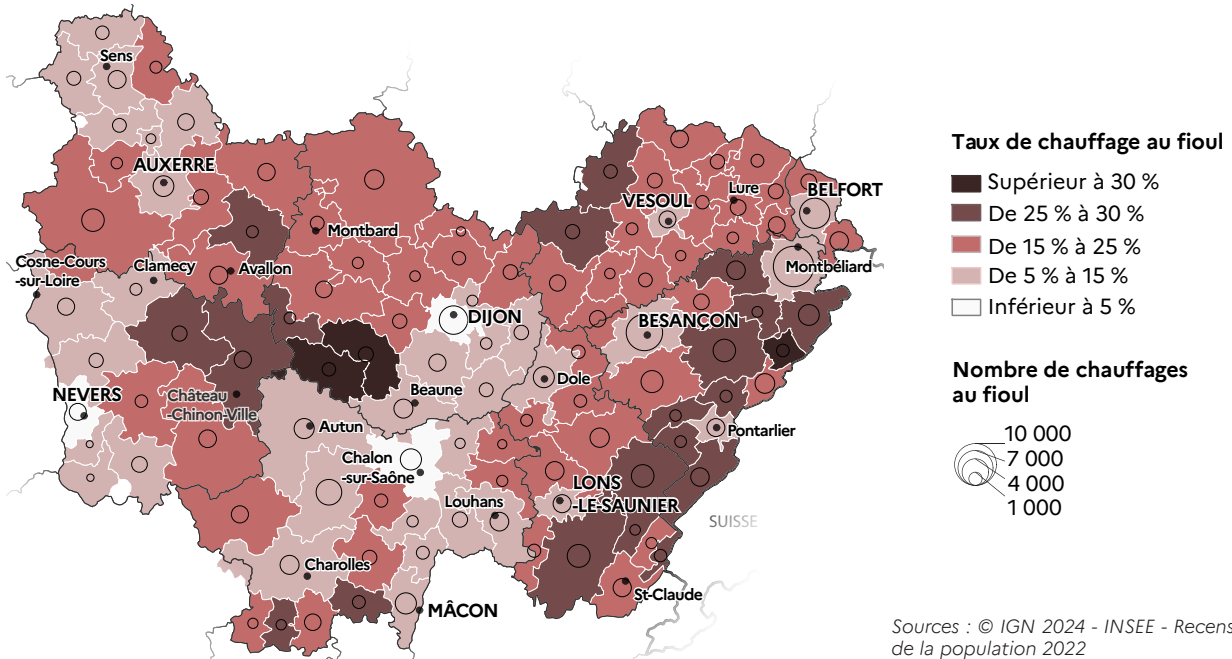
Lente diminution du chauffage au fioul

En 2022, avec 176 200 résidences principales, la Bourgogne Franche-Comté (13 %) est la première région de métropole à utiliser le fioul comme mode de chauffage devant la région Grand-Est (12 %). En France métropolitaine, cette part s'élève à 8 %. Entre 2006 et 2022, une diminution de 120 000 logements chauffés au fioul est cependant constatée. Depuis 2011, le rythme de remplacement s'est ralenti. Au rythme actuel de 5 000 logements par an, l'objectif de disparition totale des chaudières fioul dans le résidentiel à l'horizon 2030 ne sera pas atteint. L'interdiction d'installation de chaudières fioul dans les logements existants depuis 2022 et la fin à partir de 2028 des subventions pour l'entretien ou le remplacement de ces chaudières pourraient néanmoins accélérer leur disparition.

Encadré 1 : La stratégie nationale bas carbone

Introduite par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, la SNBC est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. En cohérence avec ses engagements internationaux et avec la politique communautaire, la France s'est dotée d'objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Il s'agit de réduire les émissions de GES de 40 % en 2030 par rapport à 1990 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

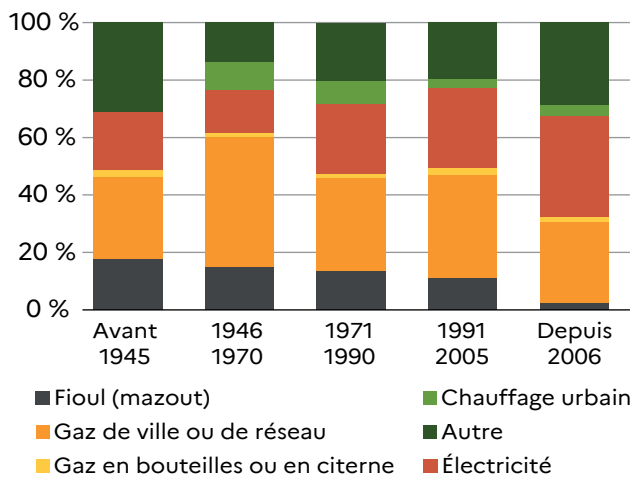
Figure 2 : Parts des résidences principales chauffées au fioul en Bourgogne-Franche-Comté



Le chauffage au fioul plus fréquent dans les maisons anciennes

En 2022, plus de 18 % des maisons de la région utilisent encore ce mode de chauffage contre moins de 5 % des appartements. Ainsi, près de 9 logements sur 10 chauffés au fioul sont des maisons. L'ancienneté du bâti est également une caractéristique des logements chauffés au fioul. Plus la construction est ancienne et plus la part des logements chauffés au fioul est élevée. Elle varie de 19 % pour les logements construits avant 1919 à 2,5% seulement pour ceux construits après 2005. Cette date marque un véritable tournant vers l'abandon de ce mode de chauffage dans la construction neuve (voir encadré 2). Près de 60 % des logements chauffés au fioul ont ainsi été construits avant 1970.

Figure 3 : Les modes de chauffage selon la période de construction en Bourgogne-Franche-Comté



Source : INSEE - Recensement de la population 2022

Parce qu'en milieu rural, l'habitat est constitué à 86 % de maisons individuelles et plus d'un tiers des logements ont été construits avant 1945, ces territoires concentrent les 3/4 des logements encore chauffés à l'aide d'une chaudière fioul. Ainsi, c'est dans les départements ruraux de la Haute-Saône et du Jura, que la part des logements chauffés au fioul est la plus élevée avec respectivement 19 % et 18 % des logements. Malgré un profil plus urbain, le Doubs conserve une part importante de logements chauffés au fioul (15,5%), en raison notamment de la forte présence de ce mode de chauffage dans les maisons situées sur les plateaux du Jura.

Le fioul remplacé par des sources d'énergies moins émettrices

La réduction de l'utilisation du fioul dans le secteur résidentiel se fait en faveur de sources plus écologiques, à part égale entre l'électricité et d'autres modes de chauffage comme le bois ou le solaire. En 2022, 308 000 résidences principales utilisent un mode de chauffage électrique, soit 23 % des logements, en hausse de 5 points par rapport à 2006. Dans les années 70-80, le chauffage électrique a gagné du terrain sur les énergies fossiles avec l'arrivée sur le marché de systèmes de chauffage électrique performants, la forte hausse des prix des énergies fossiles (chocs pétroliers de 1973-1974 et de 1978-1979) et l'essor de l'industrie nucléaire française. Les logements construits après 1970 sont ainsi à 28 % chauffés à l'électricité contre seulement 18 % pour les plus anciens. Au cours des années 2000, la hausse rapide des prix des énergies fossiles s'accompagne d'un développement des pompes à chaleur. Ainsi, plus d'un logement construit après 2005 sur trois est chauffé à l'électrique. Si la part des appartements chauffés à l'électrique est 5 points supérieure à celles des maisons, c'est en milieu rural que la part des logements chauffés à l'électrique est la plus forte (24 %).

En 2022, 300 000 logements, soit 23 % des résidences principales utilisent d'autres modes de chauffage (bois, solaire, géothermie). Avec 10 points de plus qu'au niveau national, la Bourgogne-Franche-Comté arrive largement en tête des régions pour ces modes alternatifs. Le caractère rural et forestier de la région explique notamment la forte utilisation du bois comme mode de chauffage. Ainsi, 37 % des logements de la région localisés en milieu rural utilisent un autre mode de chauffage contre seulement 7 % des logements situés en ville. Les logements utilisant principalement le bois comme mode de chauffage sont souvent anciens. Plus d'un logement sur trois utilisant le bois comme source d'énergie a été construit avant 1945 ce qui représente près d'un tiers de ces logements anciens.

Outre ce mode de chauffage au bois ou avec des pellets, la part croissante des autres modes pour les logements les plus récents s'explique aussi par le développement du chauffage solaire thermique plus efficace et économique.

Le chauffage au gaz de ville, l'option restant la plus fréquente en milieu urbain

Avec plus de 470 000 résidences principales chauffées au gaz en 2022, soit près de 36 % des logements, ce mode de chauffage est le plus répandu dans la région, légèrement au-dessous de la moyenne nationale. C'est dans les régions les plus urbaines, Ile de France, Hauts-de-France, Grand-Est que ce mode de chauffage est le plus répandu.

En Bourgogne-Franche-Comté, en milieu urbain, plus d'un logement sur deux est chauffé au gaz de ville.

Dans la région, 46 % des logements construits entre 1945 et 1970 sont chauffés au gaz. Pour ceux construits après, cette part est d'environ un tiers. Si pour les plus récents, cette part est en légère baisse, le gaz naturel reste une option fréquente du fait du développement des chaudières à gaz à condensation plus performante. Ce mode de chauffage est cependant de moins en moins choisi pour la maison individuelle. Seules 18 % des maisons construites depuis 2006 et moins de 5 % pour celles construites depuis 2020, contre un quart pour l'ensemble, sont chauffées au gaz. A l'inverse, pour les appartements, localisés en grande majorité en milieu urbain (où la densité d'habitations favorise les réseaux de raccordement), ce mode de chauffage ne baisse pas. Un appartement sur deux construit depuis 2006 est chauffé au gaz de ville. Au total, la moitié des logements collectifs utilise ce mode de chauffage.

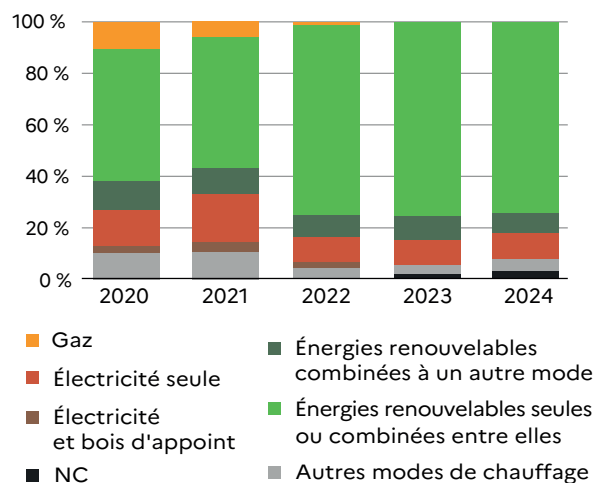
En milieu urbain, le réseau de chaleur est une alternative offerte pour les immeubles collectifs. En Bourgogne Franche-Comté, plus d'un appartement localisé en zone urbaine sur six bénéficie de ce mode de chauffage ce qui représente 10 % de l'ensemble des logements. Ce réseau est particulièrement développé à Macon ou Chalon-sur-Saône où trois logements sur dix sont connectés au réseau de chaleur. En France, ces réseaux se sont développés dans les années 50-60 et utilisaient principalement des énergies fossiles. Depuis, ils ont souvent changé de source d'alimentation (biomasse ou récupération des déchets) pour privilégier les énergies renouvelables.

Encadré 2 : Les énergies renouvelables plébiscitées dans la construction neuve de maisons individuelles

Entre 2020 et 2024, environ 17 000 ménages ont fait bâtir une maison individuelle neuve en Bourgogne-Franche-Comté. Près de 63 % d'entre eux ont choisi les énergies renouvelables, seules ou combinées entre elles, comme mode de chauffage.

Depuis 2022, c'est même près de trois ménages sur quatre qui ont choisi cette solution. En baisse, les énergies renouvelables combinées à un autre mode ont été choisies par 10 % de ménages supplémentaires sur la période. Les autres modes de chauffage sont également en baisse. Notamment, la part de l'électricité, seule ou combinée au bois a baissé de plus de 6 points entre 2020 et 2024 et ne représente plus que 10 % des projets. Concernant le chauffage au gaz qui représentait encore 10 % des projets en 2020, ce mode de chauffage n'est plus observé dans les projets recensés depuis 2023.

Figure 4 : Répartition des modes de chauffage dans la construction de maisons individuelles neuves en Bourgogne-Franche-Comté



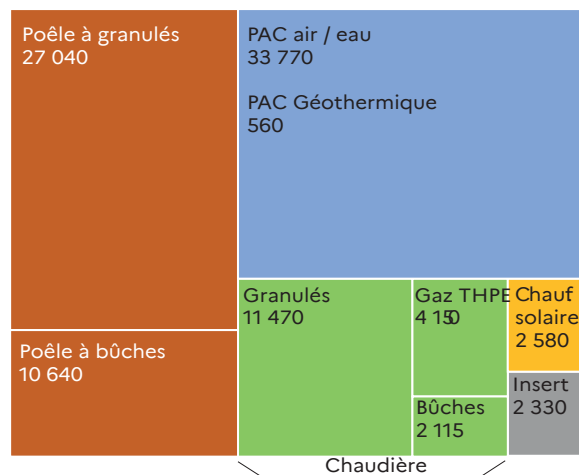
Source : SDES - EPTB

Encadré 3 : Des aides pour remplacer son mode de chauffage

MaPrimeRénov' est la principale aide financière de l'État pour la rénovation énergétique des logements. Elle s'adresse à tous les propriétaires, occupants comme bailleurs, aussi bien en maison individuelle qu'en appartement. Le montant de l'aide dépend des travaux et des revenus du foyer. Pour une rénovation par geste, comme le changement du système de chauffage, l'aide est forfaitaire.

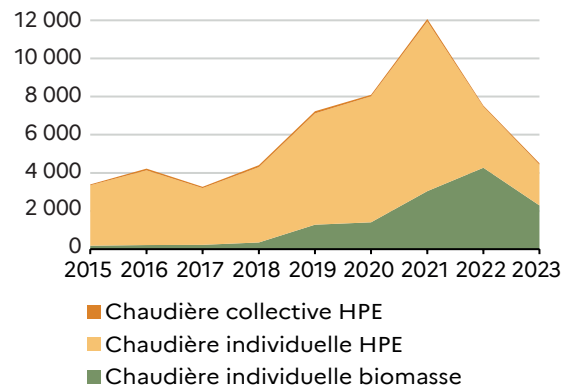
Entre 2020 et 2025, près de 95 000 ménages de la région ont pu bénéficier de cette aide pour une rénovation du mode de chauffage. Plus de 54 % ont installé une chaudière ou un poêle à granulés ou à bûches. Cette part atteint 60 % dans les départements francs-comtois. Dans les départements bourguignons, l'installation de pompes à chaleur, quasi exclusivement air/eau, est plus fréquente. Près de quatre ménages sur dix ont installé une PAC contre 36 % en moyenne régionale.

Figure 5 : Répartition par geste des logements ayant bénéficié des aides ANAH pour des travaux de chauffage entre 2020 et 2025



Source : ANAH, MaPrimRénov' par gestes

Figure 6 : Répartition des logements ayant bénéficié des CEE entre 2015 et 2023 par type de chauffage installé



Source : MTE - DGEC 2025

MaPrimeRénov' peut se cumuler sous conditions avec des certificats d'économie d'énergie (CEE). Instauré en 2005, le dispositif CEE impose aux fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul, carburants, etc.) de promouvoir et financer des actions d'économies d'énergie chez leurs clients dans le cadre de la transition énergétique.

Entre 2015 et 2023, ces certificats ont financé le remplacement de près de 55 000 chaudières dans la région. Trois fois sur quatre, ces aides ont financé l'achat d'une chaudière individuelle à haute performance énergétique. Dans les départements bourguignons, ce taux dépasse 80 %. Dans le Jura et en Haute-Saône, là où le taux de chaudière fioul est le plus haut, la moitié des rénovations aidées ont financé des chaudières ou des poêles à bois ou à pellets.

SOURCES

Pour la description du parc de logements et de ses occupants selon l'énergie de chauffage utilisée, le recensement de la population est la principale source d'information. L'énergie des logements est celle qui arrive dans le bâtiment (par exemple, fluide caloporteur pour les réseaux de chaleur. Les pompes à chaleur utilisent principalement l'énergie thermique du milieu environnant mais aussi une quantité non négligeable d'électricité, ce qui explique leur rattachement à l'électricité.

POUR EN SAVOIR PLUS

- <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-energies-de-chauffage-des-menages-en-france-metropolitaine>
- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8722051>

DREAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
CITÉ ADMINISTRATIVE VIOTTE
5 VOIE GISÈLE HALIMI
BP 31269 | 25005 BESANÇON CEDEX

Directeur de publication : Thierry Delorme
Rédacteurs : Florent Maire, Séverine Mathurin
Service de la Transition Écologique | Département Connaissance
Contact : dc.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr